

Préavis 31 & 32 / 2021-2026 Les Noutes

Texte lu par Bernard Barmaz, Conseil communal du 9.12.2022

Le RESOC souhaite que ce projet de construction d'école soit exemplaire en matière d'écologie et de durabilité. C'est dans ce sens que nous avons porté une attention particulière à ces aspects dans le cadre de la commission, par des questions et propositions.

A titre personnel, j'ai ressenti une réelle ouverture de la Municipalité et des services communaux à être attentifs à ces sujets. Dans ce sens et afin de préciser le contenu du rapport, je remercie la Municipalité de bien vouloir communiquer au Conseil les éléments suivants :

1. Quelle est sa position par rapport aux vœux et plus spécialement au 2^{ème} concernant les Recommandations du Canton dans le cadre des aménagements scolaires qui posent notamment des orientations en matière de durabilité et de végétalisation ?
2. À quel moment les commissions d'urbanisme et d'environnement seront-elles consultées ?
3. La sensibilité à l'écologie et à la durabilité sera-t-elle bien représentée parmi les membres du jury ?

Nous espérons sincèrement pouvoir nous prononcer dans quelques années sur le plan d'affectation et le crédit de construction avec la satisfaction de soutenir un projet répondant aux enjeux actuels en matière d'environnement et de durabilité. Nous encourageons donc la Municipalité à se montrer ambitieuse dans le cahier des charges du concours et à y intégrer l'essentiel des recommandations de la DGEO qui suggèrent notamment de favoriser l'utilisation de matériaux locaux et durables, de prévoir une gestion durable de l'eau, d'aménager des espaces extérieurs végétalisés attentifs à la biodiversité et permettant de lutter contre les îlots de chaleur ou de favoriser l'accès en mobilité douce.